

Le compte de l'agriculture 2024

Le résultat net de la branche agricole chute en 2024

En 2024, la valeur ajoutée brute de la production agricole nationale diminue fortement (- 15 %). L'ensemble des régions de France métropolitaine est concerné par cette évolution, à l'exception de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cet affaissement s'explique principalement par des conditions climatiques délétères (excès d'eau) qui pèsent sur les productions végétales, y compris le vin et par des prix mondiaux des céréales et des oléo-protéagineux qui ne se relèvent pas. Ainsi en Bourgogne-Franche-Comté, la valeur ajoutée brute recule de 24 % en lien avec la baisse de 13 % de la valeur de la production qui s'établit à 5,9 milliards d'euros malgré une baisse des charges de productions de 4 %.

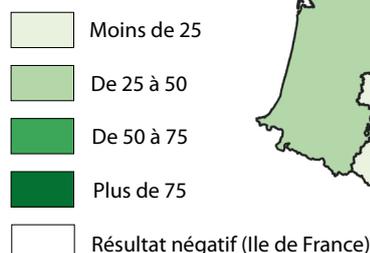
En une année le revenu net de la branche agricole de Bourgogne-Franche-Comté est divisé par 2. Il s'établit à 0,8 milliard d'euros en 2024, ce qui constitue le plus mauvais résultat de la décennie après celui de 2016. En 2024, le Résultat Net des Exploitations Agricoles (RNEA) de Bourgogne-Franche-Comté par Unité de Travail Annuelle Non Salarié (UTANS) atteindrait 34 000 €, soit une baisse de 46 % au regard de 2023, et une diminution de 50 % vis à vis de la moyenne triennale 2021-2023. Ce millésime est si mauvais que le RNEA par UTANS de la région passe en-dessous de celui de la moyenne France qui est évalué à 34 900 € ; ce qui est inhabituel. Toutefois, la région se place, pour cet indicateur, au 4^e rang parmi les 13 régions de France métropolitaine. En tête de ce palmarès demeurent Hauts-de-France, Bretagne et Grand Est. Bien sûr, le résultat moyen des exploitations agricoles, est toujours à moduler en fonction

Figure 1 : Résultat net des exploitations agricoles par actif non salarié

Moyenne Bourgogne-Franche-Comté : 34 000 €

Moyenne France : 34 900 €

Résultat net des exploitations agricoles par UTANS (en milliers d'euros)



Source : Agreste - Compte provisoire de l'Agriculture 2024

des productions des exploitations. De même, le poids de la viticulture dans le résultat de la Bourgogne-Franche-Comté masque des évolutions plus contrastées des autres orientations économiques.

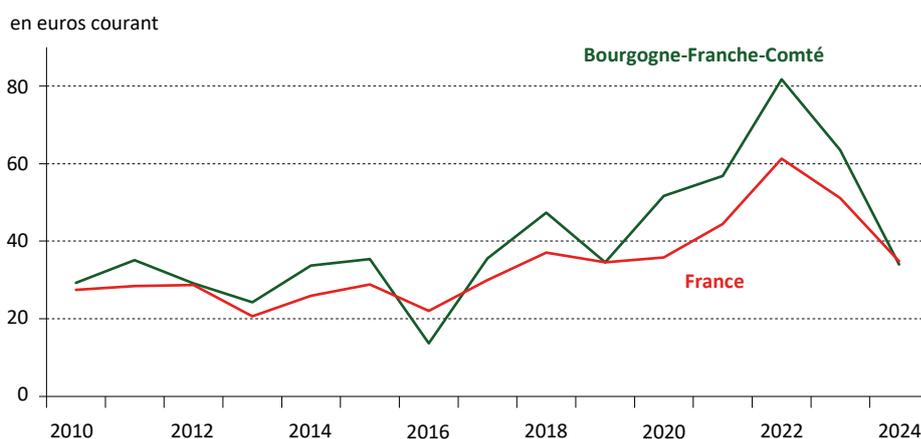
La valeur de la production agricole s'affaïsse

En 2024, la valeur de la production agricole (hors subvention) de Bourgogne-Franche-Comté se contracte de 13 % vis à vis de 2023. Cette évolution s'explique globalement par une baisse du volume (- 9,6 %) et une diminution du prix (- 3,4 %). Une nouvelle fois, c'est le recul de la valeur des productions végétales qui explique la baisse. Celle-ci affiche une diminution de 22 % avec une chute de la valeur des vins d'appellations de 28 % et le décrochage de la valeur des céréales et des oléo-protéagineux de 20 %. La valeur des COP enregistre déjà une baisse de 19 % en 2023. La valeur des productions animales est stable, mais une nouvelle fois en raison de la hausse du prix, alors que le volume s'effrite d'année en année (- 1,8 %). Sur cet exercice, la valeur des consommations intermédiaires décroît légèrement (- 4%) sous l'effet de la baisse des prix (- 9,3 %) en partie contrebalancer par la hausse de volume. Les charges d'exploitations sont relativement stables cette année mais avec des mouvements brusques suivant les postes tels les intérêts (+ 23,3 %), les impôts fonciers (- 11,6 %).

Une forte chute de la production viticole

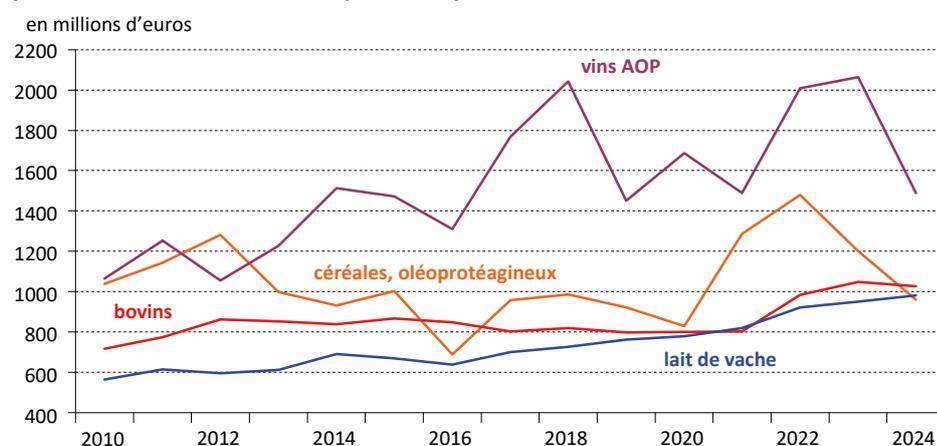
En Bourgogne-Franche-Comté, le volume de récolte de vins est nettement inférieur à la moyenne quinquennale (- 27 %), après un millésime 2023 historiquement important (soit - 44 % de volume en 2024). Ce constat se répercute forcément sur le compte. Ainsi, la production de vins (à prix constant) sur la région régresse 27,8 % alors que le prix (à volume constant) est stable. Ces évolutions sont pour autant plus différenciées par départements

Figure 2 : Évolution du RNEA par actif non salarié hors inflation



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Figure 3 : Évolution de la valeur des 4 principales productions en BFC (hors subvention sur les produits)



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

(ou vignoble). Le Jura est davantage amputé en termes de récolte (- 70,9% en volume) pour cause de gel, suivi de l'Yonne en raison de grêle et de la Côte-d'Or en conséquence du mildiou et seule la Saône-et-Loire enregistre aussi une baisse de prix (- 5,2 %). Finalement, la valeur de la production viticole de Bourgogne-Franche-Comté s'établit à 1,49 milliards d'euros à équivalence avec 2021.

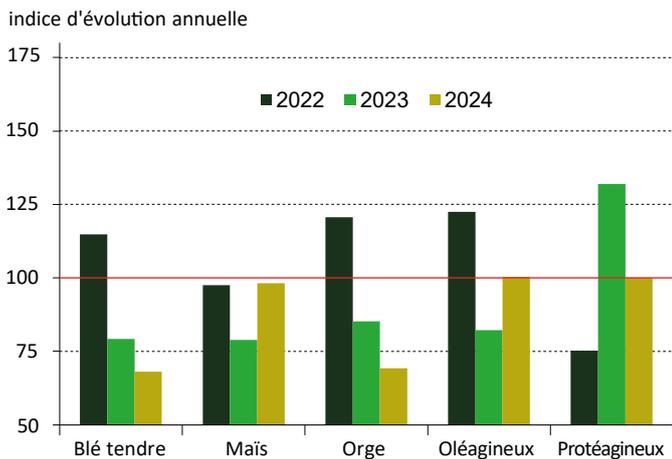
Les prix des céréales et les oléo-protéagineux reculent encore

Cette année ce n'est pas le déficit hydrique qui pénalise, comme à l'accoutumé, la majorité des cultures mais les excès d'eau. En septembre 2024, sur 12 mois glissant, l'excédent pluviométrique atteint 262 mm (soit + 29 % au regard de la normale). Ainsi, la moisson du blé tendre, première

culture en surface de la région, se solde par un rendement de 52 quintaux par hectare, bien en dessous de la moyenne quinquennale (62 q/ha). Mais, la qualité fait aussi défaut, une part non négligeable de la récolte est déclassée de blé panifiable en blé fourrager.

Les prix des céréales et oléo-protéagineux qui se sont effondrés en 2023, restent à des valeurs basses en 2024. Les exportations soutenues de blé en provenance de la Mer Noire, concurrencent l'origine hexagonale et pèsent sur les cours. Ainsi, en moyenne sur l'année 2024, le cours du blé (rendu Rouen) perd 27 € par tonne. Ainsi, la valeur de la production des céréales et oléo-protéagineux (hors subventions) diminue de 20 %, (après avoir reculé de 19 % en 2023), pour s'établir à 0,96 milliard d'euros.

Figure 4 : Indice d'évolution de la valeur des principales productions végétales



Note de lecture : L'indice d'évolution mesure la hausse ou la baisse de la valeur d'une année sur l'autre. A 100 %, la valeur est identique d'une année à l'autre, à 200 % c'est un doublement, à 75 % c'est une diminution d'un quart.

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Les productions animales sont relativement stables

En 2024 la valeur des productions animales (hors lait et produits laitiers) s'établit à 1,34 milliard d'euros en baisse de 1 % sur un an. Suivant les espèces considérées, les évolutions sont plus contrastées. La décroissance du cheptel bovin en région comme en France se poursuit avec un simple ralentissement en 2023. Mais cette diminution est plus rapide que la consommation de viande rouge et bovine en particulier. La demande des engraisseurs et des abatteurs demeure, alors, forte et supérieure à l'offre des exploitations. Ainsi, les cours des animaux sont en hausse,

tel le broutard U (destiné à l'engraissement) de 400 kg qui gagne 81 centimes par kilogramme vif en 1 an (+ 24 %) où la vache viande R (destinée à l'abattage) qui progresse de 24 centimes par kilogramme de carcasse (+ 5 %). Concernant la production d'ovins viande, la décapitalisation est aussi en action, et pour les mêmes raisons que les bovins les cours progressent. La valeur de la production porcine recule cette année mais uniquement en raison de la baisse des prix (- 15 %). La production de volailles rebondit cette année (+ 7 %) à la faveur de la forte augmentation de la production (+ 18 %) alors que le prix se réduit. La production d'œufs se stabilise cette année (- 1 %), mais le

prix diminue (- 9 %) après deux années de hausse.

Pour la deuxième année, le volume de lait AOP « Massif du Jura » diminue

La valeur de la production de lait de vache poursuit sa hausse régulière depuis 2016 (+ 3 % cette année). Au bilan de l'année, les livraisons de lait en Bourgogne-Franche-Comté sont en légère diminution (- 0,5 %). Les épizooties (Fièvre Catharale Ovine et Maladie Hémorragique Epizootique) dans les élevages occasionnent des problèmes de fertilité et des avortements, les fourrages de moindre qualité, mais aussi la

Figure 5 : Indice d'évolution de la valeur des principales productions animales

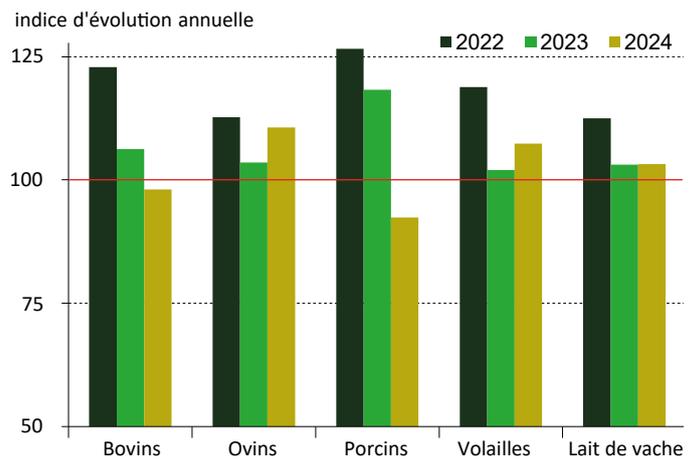
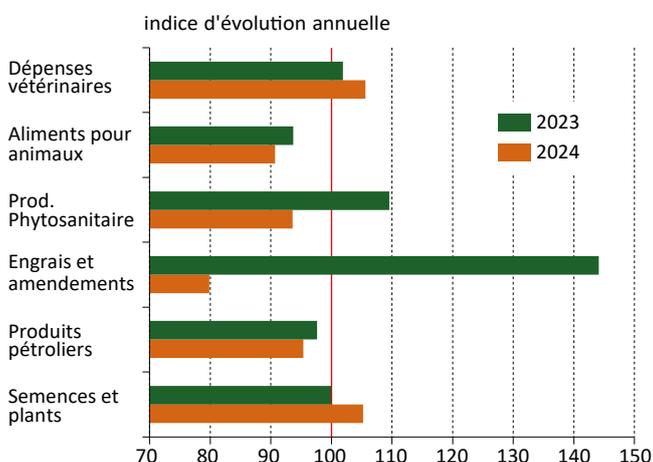


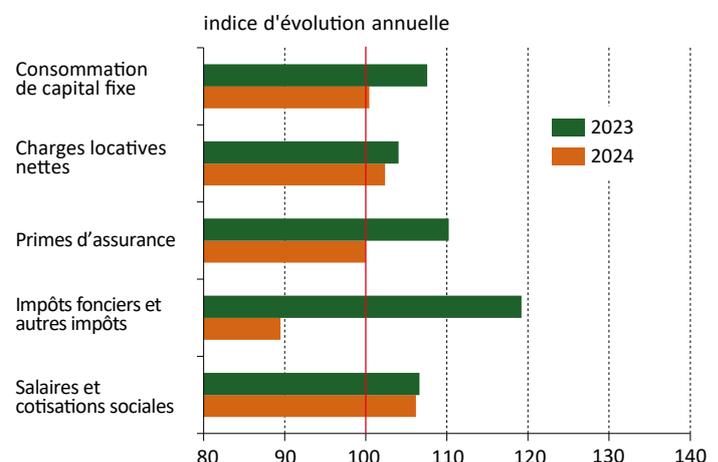
Figure 6 : Indice d'évolution de la valeur des principales charges de production en BFC



Note de lecture : L'indice d'évolution mesure la hausse ou la baisse de la valeur d'une année sur l'autre. A 100 %, la valeur est identique d'une année à l'autre, à 200 % c'est un doublement, à 75 % c'est une diminution d'un quart.

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Figure 7 : Indice d'évolution de la valeur des principales charges d'exploitation en BFC



régulation de la production de Comté pour réduire les stocks importants expliquent cette baisse. En dehors des évolutions saisonnières, le prix du lait en région poursuit sa progression, bien qu'à un rythme moins soutenu qu'en 2023. Le prix du lait conventionnel en région atteint 489 € les milles litres en moyenne sur l'année (en hausse de 0,6 % au regard de 2023) et le prix du lait AOP « Massif du Jura » s'établit à 694 € les milles litres (+ 1,8 %).

Les charges de production se détendent

En 2024, la valeur des consommations intermédiaires diminue légèrement (- 4 %), en profitant d'une baisse des prix (- 9 %) alors que les usages progressent (+ 6 %). Le poste des aliments pour animaux, premier poste de dépense en région Bourgogne-Franche-Comté (plus d'un quart des CI) illustre parfaitement ce mouvement : une hausse en volume de 14 % et une baisse du 20 % du prix. Cette dernière baisse est à mettre en relation avec la chute des cours céréales. Le prix des engrais et amendements, qui a connu des hausses de près de 180 % en 2022 et en 2023, se détend cette année (- 28 %) et permet aux agriculteurs de revenir aux achats (+ 11 %). L'entretien du matériel et achat de petit matériel (2ème poste de charge) poursuit sa croissance. Les charges d'exploitations progressent toujours (+ 6 %), mais à une vitesse plus réduite que l'année dernière. Les salaires, représentant le 1^{er} poste de ces charges avec 45 % de

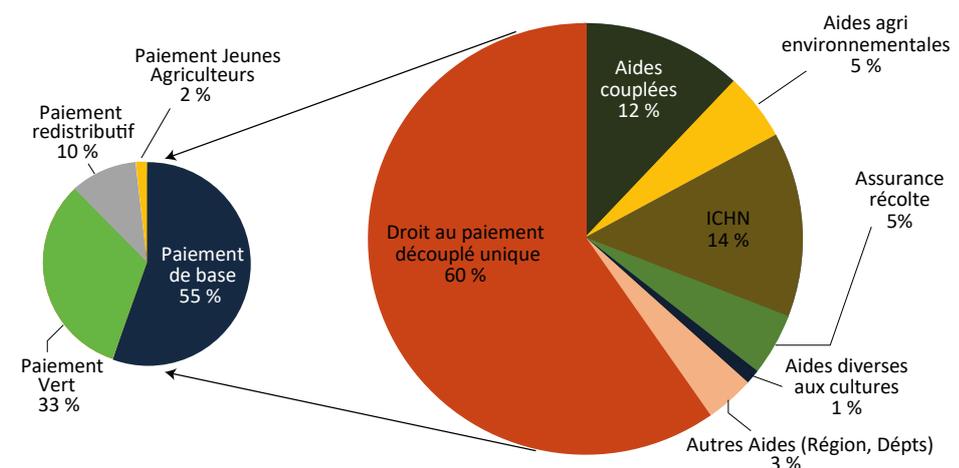
la valeur, suit exactement la tendance. Seuls les impôts fonciers s'inscrivent en repli cette année.

Une légère progression du montant des subventions

En 2024, les subventions, aides découplées et aides couplées aux produits, versées aux exploitations de Bourgogne-Franche-Comté s'élèvent à 841,8 millions d'euros, soit une progression de 1,5 % vis à vis de 2023. Les aides couplées (89 millions d'€) diminuent de 5 millions d'euros, en liens avec la refonte des aides bovines. En effet, ces montants sont principalement dédiés aux animaux (91 % de l'enveloppe) et aux bovins en particuliers (87 %). La Saône-et-Loire, la Nièvre et la Côte-d'Or sont les principaux bénéficiaires. Les autres

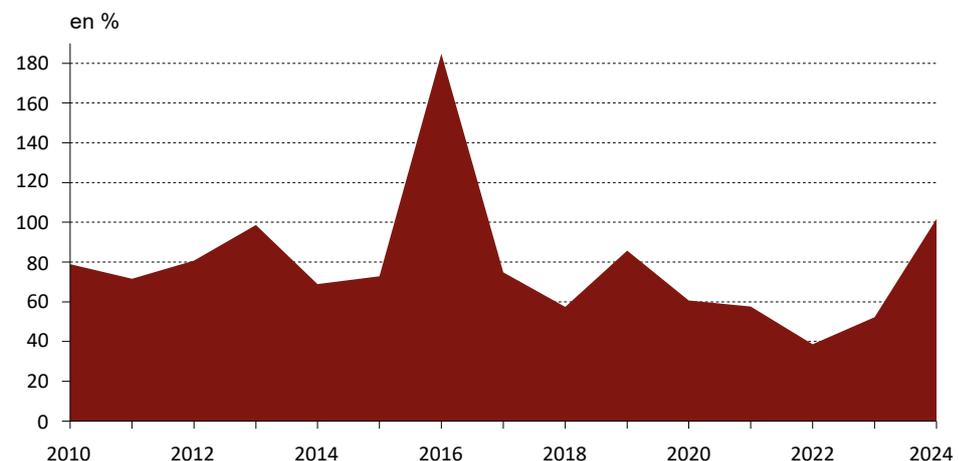
aides couplées accompagnent le développement des protéagineux ou légumineuses. Cette année, les aides découplées (et autres aides) s'élèvent à 753 millions d'euros, en hausse de 2 % vis-à-vis de 2023. Le droit à paiement unique s'élève à 482 millions d'euros (- 1 % au regard de 2023). Il est constitué pour 57 % du paiement de base, pour 32 % du paiement Ecorégime, pour 10 % du paiement redistributif et pour 2 % du paiement jeunes agriculteurs. L'Indemnité Compensatoire de Handicap naturel (ICHN) représente 114 millions d'euros en 2024, sans changement, de l'ordre de 11 % de l'enveloppe nationale. Cette aide est particulièrement importante dans les régions montagneuses du sud de la France (entre 20 % et 30 % des subventions en Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes ou

Figure 8 : Part des différentes subventions en Bourgogne-Franche-Comté



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Figure 9 : Évolution de la part des subventions dans le revenu agricole



Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Précisions

La récolte de vins est valorisée au prix moyen de la campagne tous millésimes confondus. Pour les bovins, l'évaluation porte sur la valorisation des animaux, les ventes d'animaux finis et le solde entre les entrées et les sorties d'animaux maigres et reproducteurs.

Figure 10a : Les composantes de la production par département et les principales subventions d'exploitation

	unité : millions d'euros courants				Principales subventions d'exploitation en 2024	
	2021	2022	2023	2024		
21 - Côte-d'Or	Productions végétales	1144,0	1441,5	1426,6	1100,0	
	dont blé tendre	133,2	147,8	114,4	87,2	
	maïs	21,4	13,7	10,4	12,3	
	orge	78,6	89,7	69,1	54,9	
	oléagineux	78,9	100,6	91,8	93,9	
	protéagineux	4,7	4,2	5,4	6,4	
	vins AOC	688,4	935,7	1013,0	723,1	
	Productions animales	181,5	225,6	232,8	237,5	
	dont gros bovins, veaux	104,2	128,2	134,6	134,5	
	ovins, caprins	8,9	10,2	10,7	12,1	
	porcins	5,0	5,5	6,5	5,2	
	volailles et œufs	26,8	33,9	33,9	40,3	
	lait de vache	32,9	41,2	41,6	41,0	
Subventions sur les produits	14,5	14,4	13,5	12,8		
produits végétaux	2,1	1,9	2,2	2,1		
produits animaux	12,3	12,5	11,4	10,7		
25 - Doubs	Productions végétales	102,4	115,9	117,3	91,5	
	dont blé tendre	7,9	10,8	9,5	5,1	
	maïs	6,2	6,6	6,2	5,2	
	orge	6,3	8,3	6,8	5,1	
	oléagineux	5,1	5,8	5,8	5,3	
	protéagineux	0,0	0,0	0,0	0,0	
	vins AOC					
	Productions animales	436,5	488,8	508,0	522,2	
	dont gros bovins, veaux	68,8	82,9	91,3	88,2	
	ovins, caprins	1,2	1,4	1,4	1,5	
	porcins	10,9	13,7	16,3	14,5	
	volailles et œufs	5,6	9,9	9,3	8,1	
	lait de vache	347,1	376,2	385,2	405,1	
Subventions sur les produits	7,6	7,8	8,1	7,7		
produits végétaux	0,1	0,1	0,3	0,3		
produits animaux	7,5	7,8	7,8	7,5		
39 - Jura	Productions végétales	160,1	255,3	279,1	150,3	
	dont blé tendre	20,1	28,5	23,8	13,2	
	maïs	22,1	21,1	18,2	15,8	
	orge	8,4	15,9	12,5	8,3	
	oléagineux	18,1	19,5	15,5	15,4	
	protéagineux	0,1	0,1	0,1	0,1	
	vins AOC	33,5	104,3	139,6	42,4	
	Productions animales	238,2	267,7	271,8	277,0	
	dont gros bovins, veaux	45,9	52,3	54,8	53,4	
	ovins, caprins	2,0	2,1	2,2	2,4	
	porcins	5,2	6,8	7,5	6,9	
	volailles et œufs	1,5	1,7	1,7	1,7	
	lait de vache	180,8	199,1	200,0	208,4	
Subventions sur les produits	4,9	4,9	5,8	5,6		
produits végétaux	0,3	0,3	0,8	0,9		
produits animaux	4,6	4,6	5,0	4,7		
58 - Nièvre	Productions végétales	312,1	359,1	300,7	261,0	
	dont blé tendre	59,4	70,2	56,7	36,8	
	maïs	12,5	12,2	8,4	8,9	
	orge	32,4	41,2	38,5	24,5	
	oléagineux	35,6	51,1	35,0	33,0	
	protéagineux	2,0	1,4	2,0	2,1	
	vins AOC	59,7	71,3	71,2	68,1	
	Productions animales	183,9	242,3	257,7	248,8	
	gros bovins, veaux	154,2	199,4	213,5	206,4	
	ovins, caprins	8,9	9,4	9,9	10,3	
	porcins	4,2	5,5	6,5	6,4	
	volailles et œufs	4,4	5,8	6,2	7,3	
	lait de vache	7,1	7,9	9,0	8,7	
Subventions sur les produits	21,6	21,7	18,4	17,3		
produits végétaux	0,7	0,6	0,4	0,5		
produits animaux	20,9	21,2	17,9	16,9		

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Figure 10b : Les composantes de la production par département et les principales subventions d'exploitation

	unité : millions d'euros courants	2021	2022	2023	2024	
70 - Haute-Saône	Productions végétales	196,2	233,0	196,2	169,0	
	dont blé tendre	48,7	64,2	47,4	32,8	
	maïs	15,3	15,3	11,2	10,5	
	orge	19,8	28,1	21,4	15,8	
	oléagineux	39,5	45,5	35,8	37,0	
	protéagineux	0,2	0,2	0,3	0,3	
	vins AOC					
	Productions animales	243,3	290,5	307,2	309,5	
	dont gros bovins, veaux	73,3	89,7	93,1	91,6	
	ovins, caprins	3,6	3,7	3,8	4,3	
	porcins	8,5	11,1	12,9	11,9	
	volailles et œufs	3,7	4,6	4,6	4,6	
lait de vache	152,6	177,8	187,3	193,6		
Subventions sur les produits	6,7	6,9	7,9	7,7		
produits végétaux	0,4	0,5	0,8	0,8		
produits animaux	6,3	6,4	7,1	6,9		
71 - Saône-et-Loire	unité : millions d'euros courants	2021	2022	2023	2024	
	Productions végétales	735,3	851,6	762,8	671,4	
	dont blé tendre	54,1	67,9	55,3	32,0	
	maïs	48,7	50,2	40,6	43,3	
	orge	18,8	22,5	17,1	11,6	
	oléagineux	32,6	40,1	33,2	34,7	
	protéagineux	0,4	0,4	0,5	0,5	
	vins AOC	374,6	470,0	430,9	382,0	
	Productions animales	449,4	560,1	588,3	576,7	
	dont gros bovins, veaux	301,9	369,9	394,4	387,8	
	ovins, caprins	12,0	14,4	14,2	16,2	
	porcins	11,6	15,9	17,7	15,3	
volailles et œufs	46,3	57,7	61,5	59,9		
lait de vache	47,7	59,2	61,6	58,0		
Subventions sur les produits	34,7	35,2	32,7	30,5		
produits végétaux	0,5	0,5	1,2	1,2		
produits animaux	34,2	34,7	31,5	29,2		
89 - Yonne	unité : millions d'euros courants	2021	2022	2023	2024	
	Productions végétales	800,1	966,2	881,5	648,3	
	dont blé tendre	176,5	183,7	146,7	102,3	
	maïs	14,8	17,8	12,7	10,3	
	orge	91,1	102,2	97,2	61,8	
	oléagineux	91,9	106,8	86,9	85,4	
	protéagineux	14,1	9,8	13,1	11,9	
	vins AOC	333,8	426,5	408,6	272,3	
	Productions animales	143,0	173,8	181,7	183,7	
	dont gros bovins, veaux	46,3	54,2	56,8	56,3	
	ovins, caprins	4,8	5,3	6,0	6,7	
	porcins	14,8	17,8	22,5	23,0	
volailles et œufs	36,1	46,2	44,9	44,6		
lait de vache	35,1	41,3	44,2	44,4		
Subventions sur les produits	7,8	7,9	6,7	6,3		
produits végétaux	2,9	2,9	2,0	1,9		
produits animaux	4,9	5,0	4,7	4,4		
90 - Territoire-de-Belfort	unité : millions d'euros courants	2021	2022	2023	2024	
	Productions végétales	14,9	17,9	15,7	13,8	
	dont blé tendre	3,8	4,9	4,0	2,5	
	maïs	2,4	2,8	2,4	1,8	
	orge	0,8	1,3	1,0	0,7	
	oléagineux	1,5	2,1	1,7	1,9	
	protéagineux		0,0	0,0	0,0	
	vins AOC					
	Productions animales	26,8	32,4	38,1	35,1	
	gros bovins, veaux	6,6	8,0	8,4	8,2	
	ovins, caprins	0,6	0,6	0,5	0,3	
	porcins	1,2	1,5	2,2	2,0	
volailles et œufs	1,0	1,6	1,8	1,9		
lait de vache	16,6	19,4	21,4	21,9		
Subventions sur les produits	0,6	0,6	0,7	0,7		
produits végétaux	0,0	0,0	0,0	0,1		
produits animaux	0,6	0,6	0,7	0,7		

Principales subventions d'exploitation en 2024	
Paiement unique	48,7
ICHN	10,9
Aides agro-env.	4,5
Assurance récolte	1,2

Paiement unique	101,8
ICHN	29,3
Aides agro-env.	7,5
Assurance récolte	10,0

Paiement unique	83,2
ICHN	3,2
Aides agro-env.	5,6
Assurance récolte	14,4

Paiement unique	4,1
ICHN	1,0
Aides agro-env.	0,3
Assurance récolte	0,1

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Figure 11 : Le compte de l'agriculture en Bourgogne-Franche-Comté

unité : millions d'euros courants	2023	2024	2024/2023	2024"/moy*
Productions végétales (hors subventions)	3 979,9	3 105,1	- 22,0	- 20,3
dont céréales	872,6	632,6	- 27,5	- 35,1
oléoprotéagineux	327,0	327,9	+ 0,3	- 5,4
plantes fourragères	578,3	520,7	- 10,0	- 11,6
productions maraîchères et horticoles	87,5	90,6	+ 3,6	+ 3,2
vins AOC	2 063,3	1 487,9	- 27,9	- 19,7
Productions animales (hors subventions)	2 385,7	2 390,5	+ 0,2	+ 9,2
dont gros bovins, veaux	1 046,8	1 026,2	- 2,0	+ 8,7
ovins, caprins	48,5	53,8	+ 10,7	+ 17,4
porcins	92,0	85,0	- 7,6	+ 10,3
volailles et œufs	163,8	168,3	+ 2,8	+ 12,1
lait et produits laitiers de vache	950,3	981,1	+ 3,2	+ 9,3
Production de services	310,5	307,5	- 1,0	+ 12,2
Production totale au prix du marché	6 782,5	5 924,5	- 12,7	- 8,4
Subventions sur les produits	93,7	88,6	- 5,5	- 8,9
dont produits végétaux	7,7	7,7	+ 0,5	+ 7,8
produits animaux	86,1	80,9	- 6,0	- 10,2
Production totale au prix de base	6 876,2	6 013,1	- 12,6	- 8,7
Consommations intermédiaires	3 957,3	3 806,3	- 3,8	+ 3,4
dont semences et plants	113,9	119,9	+ 5,2	+ 8,0
produits pétroliers	420,6	401,2	- 4,6	+ 4,3
engrais et amendements	510,5	407,6	- 20,1	+ 7,1
produits de protection des cultures	196,2	183,6	- 6,4	+ 2,4
aliments pour animaux	1 122,7	1 018,4	- 9,3	- 8,9
Valeur ajoutée brute	2 918,9	2 206,7	- 24,4	- 23,4
Subventions d'exploitation	735,3	753,2	+ 2,4	+ 1,4
dont paiement unique	489,6	482,5	- 1,5	- 1,1
ICHN	113,6	114,4	+ 0,7	- 1,2
aides agro-environnementales	41,4	59,9	+ 44,7	+ 44,1
calamités agricoles	38,2	39,0	+ 2,2	+ 24,8
Intérêts reçus et Indemnités d'assurance	126,8	135,6	+ 7,0	+ 11,7
Charges d'exploitation	2 196,3	2 267,0	+ 3,2	+ 13,1
salaires et cotisations sociales	599,6	636,6	+ 6,2	+ 14,8
impôts fonciers et autres impôts	93,4	83,6	- 10,5	+ 1,0
intérêts et primes d'assurance	274,9	309,7	+ 12,7	+ 66,6
charges locatives nettes	179,3	183,5	+ 2,4	+ 5,8
consommation de capital fixe	1 049,0	1 053,5	+ 0,4	- 52,4
Revenu net d'entreprise agricole (RNEA)	1 584,7	828,6	- 47,7	- 52,4
RNEA par actif non salarié (milliers d'euros)	63,4	34,0	- 46,4	- 49,8

* moy : moyenne triennale (2022, 2021 et 2020)

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Occitanie) mais beaucoup plus marginale, voire inexistante, dans les régions du nord. Les aides agro-environnementales, ce sont les aides MAEC et l'aide à la conversion AB des Règlements de Développement Rural 3 et 4 (ancienne et nouvelle programmation), s'établissent à hauteur de 59,9 millions d'euros cette année, contre 41,4 millions en 2023.

Une dépendance aux aides qui augmente fortement

Après deux années de détente, vis-à-vis de la dépendance aux aides des exploitations agricole, le ratio s'envole. La part des subventions dans le résultat net de la branche agricole de Bourgogne-Franche-Comté s'établit à 104 % en 2024. Cela revient à dire que la valeur de la production agricole ne couvre même pas les différentes charges. Ce bilan est l'un des pires sur la décennie, après 2016. En moyenne olympique, sur la période 2010 – 2023, les subventions représentent 72 % du résultat de la branche. Toutefois cette analyse globale de la ferme Bourgogne-Franche-Comté est à relativiser en fonction des orientations technico-économiques des exploitations. La viticulture perçoit généralement peu d'aides, mais son résultat qui représente un tiers de la valeur de la production hors subventions, pèse fortement sur le comportement de la région vis-à-vis du ratio aides / résultats. A contra-

Définitions

La **production** de la branche agriculture est valorisée au prix de base. Le **prix de base** est égal au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qu'il perçoit, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.

Les subventions à la branche agriculture sont scindées en **subventions sur les produits et subventions d'exploitation** : les premières représentent environ 10 % du total des subventions et prennent surtout la forme d'aides couplées animales (aide aux bovins allaitants). Elles sont prises en compte pour le calcul de la production au prix de base. Les subventions d'exploitation regroupent l'ensemble des aides directes découplées (paiement de base, paiement vert, paiement redistributif), les aides agri-environnementales, les aides pour calamités agricoles.

Les **consommations intermédiaires** de la branche agricole correspondent aux biens et services qui entrent dans le processus de production. Elles sont essentiellement composées des intrants (énergies, semences, engrais et produits phytosanitaires, alimentation animale...)

La **valeur ajoutée brute** se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires.

Le **revenu brut d'entreprise agricole** correspond à la valeur ajoutée brute à laquelle sont ajoutées les subventions d'exploitation et soustraient les salaires et cotisations sociales, les impôts, les intérêts et les charges locatives

Le **revenu net d'entreprise agricole** (RNEA) est diminué de la consommation de capital fixe (usure et obsolescence du capital)

Méthodologie

Les comptes régionaux macro-économiques de l'agriculture sont élaborés en cohérence avec le compte national : même champ (champ de la branche agricole), même cadre comptable, mêmes agrégats et indicateurs de résultat. Ces comptes sont établis au niveau régional par les services déconcentrés de la statistique agricole du ministère de l'Agriculture, et coordonnés par le Service de la statistique et de la prospective (SSP). Le SSP assure notamment la mise en cohérence des comptes infranationaux et du compte national.

rio, les exploitations bovins viande ou grandes cultures sont particulièrement dépendantes des aides. Cette année, ce sont principalement les exploita-

tions de grandes cultures qui seront les plus en difficultés, en raison de la baisse des rendements et des cours des céréales et oléo-protéagineux.

Pour en savoir plus

- [INSEE Première n° 2062](#) - juillet 2025 : Le compte provisoire de l'agriculture pour 2024
- Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr
- Site Internet : <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr> Rubrique Analyse Statistique
- [Agreste Bourgogne-Franche-Comté Etudes n°89](#) - février 2025 : Campagne grandes cultures 2023 - 2024
- [Agreste Bourgogne-Franche-Comté Conjoncture n°68](#) - février 2025 : Le bilan de l'année 2024

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté

Service Régional de l'Information Statistique et Économique
4 bis Rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.fr
Tél : 03 80 39 30 12

Directrice : Marie-Jeanne Fotré-Muller
Directeur de la publication : Florent Viprey
Rédacteur : Laurent Barralis
Composition : Yves Lebeau
Dépot légal : À parution
ISSN : 2681-9031
© Agreste 2025